

UNIVALOM

Siège :

Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal : 38
En exercice : 24
Présents : 14
Votants : 13
Procuration
Date de la convocation :
26 Mars 2019

SEANCE DU 2 Avril 2019

Délibération 2019-08

OBJET : Compte administratif 2018

Le 2 avril 2019 à 10h15, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY,
Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Laurent COLLIN, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY,
représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Pierre Salmon représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Cléa PUGNAIRE, Evelyne FISCH
représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Dominique TRABAUD, Guy LOPINTO,
représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération
Cannes Pays de Lérins

Original

Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20190402-2019-08-DE
Date de télétransmission : 29/04/2019
Date de réception préfecture : 29/04/2019

Madame BONNEAU est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF					
	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés (N-1)	2 823 640,64			2 869 320,06	2 823 640,64	2 869 320,06
Opérations de l'exercice	4 209 195,74	9 245 730,16	28 524 429,11	29 309 831,37	32 733 624,85	38 555 561,53
TOTAUX	7 032 836,38	9 245 730,16	28 524 429,11	32 179 151,43	35 557 265,49	41 424 881,59
Résultats de clôture		2 212 893,78		3 654 722,32		5 867 616,10
Restes à réaliser	1 230 436,98				1 230 436,98	
TOTAUX CUMULES	8 263 273,36	9 245 730,16	28 524 429,11	32 179 151,43	36 787 702,47	41 424 881,59
RESULTATS DEFINITIFS		982 456,80		3 654 722,32		4 637 179,12

La présentation ci-avant du Compte Administratif 2018 du Syndicat, fait apparaître un résultat de la section d'exploitation de 3 654 722,32 € (excédent).

Le résultat de la section d'Investissement s'élève à + 2 212 893,78 € auquel il convient d'affecter les 1 230 436,98 € de « Restes à Réaliser » en dépenses, soit un total de + 982 456,80 € (excédent).

Le solde d'exécution s'élève à 4 637 179,12 € (excédent).

Le Conseil Syndical examine le Compte Administratif de l'exercice 2018. Madame BALDEN quitte la salle pour le vote.

Il est proposé au Comité Syndical :

- DE CONSTATER les résultats du Compte Administratif 2018 ;
- DE VOTER et d'ARRETER les résultats définitifs, traduits sur les tableaux ci-dessus.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20190402-2019-08-DE
Date de télétransmission : 29/04/2019
Date de réception préfecture : 29/04/2019